

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse complète :

CP: Ville :

Tel: Port :

Pour recevoir toutes les infos de l'école par **Email** pensez à vous inscrire sur la borne accueil

Enfants

Dessin / Peinture / Modelage / Volume

Mercredi

Samedi

Dessin Peinture Volume 7 / 8 ans 10h30 - 12h

Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 10h30 - 12h

Dessin Peinture Modelage 5/6 ans 14h - 15h30

Dessin Peinture Modelage 7/8 ans 14h - 15h30

Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 14h - 15h30

Dessin Peinture Volume 7 / 10 ans 10h30 - 12h

Ados & Pré-ados

Dessin / Peinture technique & projet/Modelage/Photo/Vidéo

Mercredi

Samedi

13/17 ans Dessin expression plastique 15h45/17h45

12 / 15 ans BD, illustration & PAO 13 h / 15 h 30

14/17 ans Photo/Vidéo 14h / 17 h

Céramique Volume 11 / 15 ans 11h - 12h30

Adultes & adolescents à partir de 16 ans (3 ateliers prioritaires) coupons à présenter aux enseignants obligatoirement

Peinture **Françoise Gauthier**

BD, PAO, Illustration **Claude Rocher**

Gravure **Daniel Rovaletto** (forfait 15 € sup)

Dessin, peinture (Modèle vivant) **Tristan Villers**

Photographie **Vincent Bonnet**

Vidéo **Vincent Bonnet**

Céramique, initiation **Maggy Cluzeau** (forfait 15 € sup)

Dessin, expression plastique **Daniel Rovaletto**

Sculpture / Volume **Alain Domagala** (forfait 15 € sup)

Histoire de l'Art **Lydie Rekow-Fond**

Dessin d'observation **Catherine Harang**

Recherche plastique **Catherine Harang**

Techniques aquarellées **Tristan Villers**

Modelage d'après modèle **Maggy-Isoline Cluzeau** (forfait 15 € sup)

Céramique atelier **Maggy Cluzeau** (forfait 15 € sup)

Céramique multiple **Maggy Cluzeau** (forfait 15 € sup)

Peinture à l'huile **Françoise Gauthier**

Peinture paysage **Françoise Gauthier**

Pièces à fournir lors de l'inscription

3 enveloppes format B5 timbrées & libellées à votre adresse (réception des cartons d'invitation expo)

Justificatif de domicile (EDF ou Télécom) pour les résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération

2 photos d'identité

Certificat de scolarité pour les **internes**

1 Attestation d'assurance responsabilité civile

Carte **CCAS** annuelle (Lavande, Azur ou Soleil justificatif obligatoire) pour les résidents de Digne les Bains

Cadre réservé à l'administration

Règlement par chèque à l'ordre du « **TRESOR PUBLIC** » chèque N°

Banque :

Règlement en espèce :€uros

N° & date du reçu :

TARIFS pour l'année scolaire 2020/ 2021

Adultes* Communauté Provence Alpes Agglomération	Adultes* Hors Communauté Provence Alpes Agglomération	Mineurs * Communauté Provence Alpes Agglomération	Mineurs * Hors Communauté Provence Alpes Agglomération
125 €	177 €	70 € 5 / 12 ans 91 € 13 / 17 ans	100 € 5 / 12 ans 121 € 13 / 17 ans
Forfait curistes	40 € la semaine 70 € les 3 semaines	Forfait Voyage & supplément Ateliers Céramique, Modelage (modèle vivant), volume/Espace & gravure	15 € par Atelier fréquenté

*Les tarifs sont dégressifs pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'école d'art intercommunale de Digne les Bains

*Les agents communaux & intercommunaux ainsi que leurs enfants bénéficient du demi-tarif sur présentation obligatoire de la carte de membre actif **A.S.C.P.C.I**

- **Le matériel & les fournitures sont à la charge des élèves une liste vous sera fournie par les enseignants**

Communes faisant parties de la CPAA : Digne les Bains, Entrages, Marcoux, Mézel, la Robine-sur Calabre, Champtercier, Aiglun, Châteauredon, Beynes, Saint Jeannet, Estoublon, Majastres, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Saint Jurs, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Le Chaffaut Saint Jurson, Mallemoisson, Malijai, Mirabeau, Aiglun, Barras, L'Escalé, Les Mées, Ganagobie, Peyruis, Mallefougasse Auge, Château Arnoux St Auban, Volonne, Thoard, Marcoux, Archail, Draix, Le Brusquet, La Robine sur Galabre, Le Castellard-Melan, Hautes-Duyes, La Javie, Beaujeu, Prads, Barles, Verdaches, Le Vernet, Auzet, Seyne les Alpes, Selonnet, ST Martin les Seyne, Montclar.

Extrait du Règlement intérieur

1. Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, aucun élève non inscrit auprès de l'administration ne peut assister au cours.
2. Pour des raisons de sécurité l'effectif est limité en fonction des ateliers
3. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables néanmoins si toute fois l'élève à effectué moins d'un trimestre et que cette demande est consécutive d'une mutation professionnelle, d'un accident ou d'une longue maladie (arrêt de travail de plus de trois mois) sur justificatif, elle peut être prise en compte exceptionnellement.
4. Chaque personne inscrite à l'école doit justifier d'une assurance de responsabilité civile et pour les enfants, les adolescents et les étudiants de moins de 25 ans d'une attestation d'assurance extra scolaire.
5. **Élèves mineurs :** Pour des raisons de responsabilité les élèves mineurs doivent être présents sur la durée totale de leurs cours, si toutefois pour des raisons personnelles ils ne peuvent être présents en début de cours ou doivent quitter le cours avant le terme de celui-ci, une demande écrite émanant des parents ou du responsable légal (datée & signée) doit être donnée aux professeurs ou à l'administration. Si l'absence est régulière, un courrier doit être transmis à l'inscription. Par ailleurs toutes les absences devront être justifiées par écrit ou par téléphone par les parents ou le responsable légal.
6. Les parents qui désirent avoir un état de présence de leur enfant ou adolescent doivent faire une demande en ce sens auprès de l'administration.
7. Tous comportements graves pouvant gêner le bon déroulement du cours, peuvent en cas de récidive être une cause d'éviction de l'élève de son cours ou de l'établissement.
8. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les enseignants dès lors il est fortement recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'heure des cours de même doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours directement dans l'atelier pour les 5/6 ans. L'école ne possédant pas de garderie se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette règle. A partir de 7 ans, les enfants sortent librement de l'école aux heures prévues par l'emploi du temps.
9. Les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ne sont pas fournies par l'école, les élèves sont donc responsables de leur matériel et l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.
10. Toutes dégradations des locaux ou des équipements techniques mises au services des élèves ainsi que tous vols constatés entraîneraient une demande de remboursement auprès des élèves ou parents d'élèves concernés par ces faits.
11. Le matériel ou les travaux individuels doivent être impérativement récupérés par les élèves en fin d'année scolaire (exception faite des travaux utilisés dans le cadre des journées portes ouvertes qui doivent être récupérés avant les vacances de la Toussaint) une fois ces délais dépassés, l'école conserve toute l'attitude à leurs égards et peut prendre la décision de s'en séparer.

Dans le cadre de la communication de l'idbl autorisez-vous la publication sur notre site internet

vos travaux

Oui

Non

voire image

Oui

Non

Je soussigné (e)..... Avoir bien pris connaissance de la totalité des clauses figurant sur la fiche d'inscription de l'année scolaire 2020/ 2021

Date & signature :



Brigitte Grac, responsable pôle accueil
24, avenue Saint-Véran, 04000 Digne-les-Bains
tél + 33 (0)4 92 31 34 59 / Fax + 33 (0)4 92 36 10 30
mail brigitte.grac@cc3v.com / site www.idbl.fr